



Siège Social
Pôle Sportif
7 Rue André Citroën
31130 – BALMA
Contacts 0561 488 337

Pôle Administratif et Financier
47 ter, rue de l'Ancienne Porte
Neuve - 11100 – NARBONNE
Contacts 0468 753 104

ligue@badocc.org
<http://www.badocc.org/>

Association déclarée
Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Affiliée à la FFBaD

SIREN 413 462 854
Code A.P.E 9312 Z



BUREAU Visio

Jeudi 10 septembre 2020 à 12h

BV1/20-21

Membres du Bureau

Présent.es : Jean-François ANINAT, Elyane CANAL, Christophe FAULMANN, Patrice MALVAULT

Excusé.es : Florent CHAYET, Janick KNAEBEL, Fayza ZIOUECHE

Invité.es : Valérie COURTOIS, François DURIER

Secrétaire de séance : Valérie COURTOIS

Votants : 5/8 administrateurs

Ordre du jour

0. Approbation du CR - BT 7 du 16 juillet 2020

1. Informations du Président

2. Secteur ADMINISTRATIF/RH

2.1 AG électorale Occitanie du 03/10

2.2 AG ordinaire et exceptionnelle FFBaD

2.3 Organisation du télétravail : projet de charte

2.4 Contrat de travail des formateurs d'Officiel technique

3. Secteur FINANCIER

3.1 Télétravail : achat de matériel informatique et bureautique (repris en 2.3)

3.2 Informations diverses

4. Secteur VIE SPORTIVE (rattaché au point 1)

4.1 Informations diverses

5. Secteur COMMUNICATION (rattaché au point 1)

5.1 Informations diverses

Questions Diverses



0. Approbation du CR BT 7 du 16 juillet 2020


VOTE 1 // **POUR 5**
Le CR est adopté à l'unanimité.

1. Informations du Président

- **Vie Sportive** : Autorisation est donnée par le Président de la ligue aux joueurs polistes de jouer en compétition dans le respect du protocole des règles sanitaires requis par l'Etat.
- **Commune de Narbonne** : le Maire, M. MOULY, a décrété la fermeture de tous les équipements sportifs sur sa commune. Le Président de la Fédération lui a fait part des conséquences sportives pour le Badminton Club Narbonnais qui demande du soutien.
- **Commune de VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS** : la création du club Badminton Villefranche de Lauraguais est effective après de multiples échanges entre les acteurs concernés sur la commune, le Maire, la MJC et le club La Plume Lauraguaise.

2. Secteur ADMINISTRATIF/RH

2.1 AG électorale Occitanie du 03/10

- Organisation en visioconférence
- La logistique incluant les moyens humains, les logiciels est à affiner
- Les 8 votes prévisionnels auront lieu à bulletins secrets
- AG suppléée du CA pour l'élection du futur président : 2 salles visio à programmer ?

Des tests auront lieu en amont pour retenir l'application phare.

2.2 AG ordinaire et exceptionnelle FFbAD – 12 et 13 septembre 2020

Réunion exceptionnelle inhérente au futur mode de gouvernance fédéral avec un projet d'architecture tels que Conseil exécutif et Haut Conseil représentant toutes les composantes de la famille du badminton en lieu et place d'un Bureau et d'un CA. L'objectif est de « Mieux délibérer », « Mieux décider » et « Mieux évaluer ».

Conseil exécutif : 22 membres

2 options

- A- 19 membres par scrutin de liste :
 - 14 postes à la liste ayant obtenu au moins 50% des voix
 - 5 postes au plus fort reste de chaque liste, chaque liste étant bénéficiaire
 - 3 postes dont 1 médecin au scrutin plurinominal
- B- 22 membres par scrutin de liste :
 - 13 postes à la liste ayant obtenu au moins 50% des voix
 - 9 postes à la proportionnelle au plus fort reste de chaque liste, chaque liste étant bénéficiaire.
- **Composition du Haut Conseil : Mandat 2 ans renouvelable**
 - 14 membres dont 2 représentants des encadrants et 2 représentants des anciens élus.

2.3 Organisation du télétravail : projet de charte

La charte est en cours de rédaction par le secrétaire général. Elle sera présentée aux salarié.es une fois rédigée.

3/7 salarié.es concerné.es souhaitent télé travailler. La planification hebdomadaire sur les 2 pôles est effective avec reprise du quota 2/5 journées autorisées par le Bureau.

Les équipements informatiques nécessaires pour ce faire seront acquis sous couvert de la subvention 2021 de la Région ; l'ouverture de la demande de subvention Equipement est prévue en janvier 2021 et

comprend l'année civile. En revanche, La Région nous a confirmé que les acquisitions de matériel faites sur le dernier trimestre 2020 seront validées pour la demande 2021.

2.4 Contrat de travail des formateurs d'Officiel technique

L'intervention des formateurs d'Officiels techniques fait l'objet d'une réforme 2019 et se doit d'entrer dans le nouveau cadre juridique et fiscal.

Les sommes perçues doivent être déclarées par le biais, soit

- d'une facturation pour un professionnel en auto-entrepreneuriat
- d'une contractualisation sous forme de CDD
- d'une activité strictement bénévole qui n'implique pas de rémunération.

La formation d'un salarié ligue est aussi discutée.

La CLOT travaille sur ces diverses possibilités (réunion prévue le 30/09).

3. QUESTIONS DIVERSES

Absence de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 14h00.

Christophe FAULMANN
Président



Jean-François ANINAT
Secrétaire général

